

	Evaluation des risques professionnels Document unique	document unique_2021 V2.xlsx
	PETR Le Grand Clermont	
	1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	

Adresse : 72 avenue d'Italie , 63000 CLERMONT-FERRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Autorité territoriale

M.Le Président D.ADENOT représenté par Le Directeur Mr. ROQUEFEUIL Régis

063 200048174 20211006 720-DE

Accusé certifié exécutoire

N° Tel : 04 73 25 01 16

Reception par le préfet : 12/10/2021

Courriel : administration@legrandclermont.fr

Assistant de Prévention ou Conseiller en Prévention

Nom / Prénom	téléphone	Mail
--------------	-----------	------

ABEL-BRESOLIN Julie

04 44 44 60 93

instructeuradsja@legrandclermont.fr

GRUPE DE TRAVAIL

Autorité territoriale	Assistant de Prévention	Médecin du travail	Préventeurs CdG 63
M.ADENOT	Mme ABEL-BRESOLIN	Mme JACQUES	M.PERONNET

DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE

TOTAL	16,00
--------------	-------

Unité de travail	Nombre d'agent	EqTP	Date Evaluation
Unité 1 DIRECTION	3	2,50	13/07/2021
Unité 2 CHARGE DE MISSION	6	5,00	
Unité 3 INSTRUCTION	6	6,50	
Unité 4 ADMINISTRATION	2	2,00	

INDICATEUR DE LA COLLECTIVITE

Les indicateurs RPS :

Taux d'absentéisme pour raisons de santé

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent =

Nombre de jour d'arrêts pour maladie / Nombre total d'agents

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
Taux abs	3,93	9,80	2,13	6,43	16,21

Taux de rotation des agents :

Taux de rotation des agents = Somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année / Effectif moyen de l'année n

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
Taux rotation	0,23	0,54	0,29	0,36	0,29

Taux de visite sur demande au médecin de prévention :

Le taux de visite sur demande au médecin de prévention correspond au nombre de demande de visite spontanée au médecin de prévention, pour 100 agents.

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
Nb de visite	0	13,34	0	0	33,33

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel :

Il faut comptabiliser le nombre d'actes de violence

Physique envers le personnel, en distinguant 4 catégories : ceux émanant du personnel avec ou sans arrêt de travail et ceux émanant des usagers avec ou sans arrêt de travail,

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020

Nb d'agression du personnel sans arrêt	0	0	0	0	0
Nb d'agression du personnel avec arrêt	0	0	0	0	0
Nb d'agression des usagers sans arrêt	0	0	0	0	0
Nb d'agression des usagers avec arrêt	0	0	0	0	0